

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLICQUE DE VANUATU**

**NEUVIEME LEGISATURE DU PARLEMENT**

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 2011**

**JEUDI 16 JUIN 2011**

**PRESIDENT :** M. CARLOT Maxime Korman, député de Port-Vila.

**PRESENT :** 36 députés

**ABSENT :**

**RETARD :** M. KAHU Moses, député de Tanna,  
M. KALSAKAU Joshua, député d'Efate,  
M. VOHOR Serge, député de Santo,  
M. SAWON Thomas I., député de Banks/Torres,  
M. NATAPEI Edward N., député de Port-Vila,  
M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila,  
M. VOIASUSU Tae, député de Santo,  
M. HILTON Dunstan, député de Banks/Torres,  
M. NATUMAN Joe, député de Tanna,  
M. OMAWA Ioane S., député d'Epi,  
M. TELUKLUK Paul, député de Mallicolo,  
M. MOLISA Sela, député de Santo,  
M. CROWBY Patrick, député de Port-Vila,  
M. LOUGHMAN Bob, député de Tanna,  
M. BOEDORO Philip, député de Maewo,  
M. KALTONGGA Bakoa, député d'Efate,

1. La séance commence à 9h20mn.
2. Le Président CARLOT Korman annonce que conformément à l'article 21 (4) de la Constitution, le quorum requis est de 2/3 des députés à n'importe quelles sessions. Etant donné qu'il y a 36 députés présents et que le quorum requis est constitué, il déclare que le Parlement peut légalement et constitutionnellement procéder à l'ordre du jour. Il

annonce ensuite l'inspection de la Garde d'Honneur par le Président de la République, M. ABBIL Johnson Ioulu.

3. La séance, suspendue à 9h23mn, reprend à 9h55mn.
4. Mme RORY Eta, député de Mallicolo, dit la prière.
5. Son Excellence, le Président ABBIL Iolu Johnson, présente son allocution présidentielle et annonce ensuite la liste des projets de Loi à débattre. Il déclare ouverte officiellement la Première Session Ordinaire de 2011. (**Texte Annexé**)
6. La séance, suspendue à 11h23mn, reprend à 11h20mn.
7. Le Président CARLOT Korman explique que vu qu'il était en consultation avec le Premier par intérim et le Chef de l'Opposition, il ne reste plus assez de temps de continuer avec l'agenda c'est pourquoi il suspende la séance jusqu'à 14h00mn.
8. La séance, suspendue à 11h23mn, reprend à 14h40mn.

#### **ANNONCES FAITES PAR LE PRESIDENT DU PARLEMENT**

9. Le Président CARLOT Korman annonce qu'il n'y aura pas de réponses du Premier ministre et du Chef de l'Opposition à l'allocution présidentiel. Il lit ensuite l'ordre du jour et dit que le Cabinet Juridique de l'Eta ou le Conseil des Ministres n'a pas soumis les copies des Projets de Loi et les Motions Ecrites au bureau du Secrétariat du Parlement par conséquent il n'y a aucune affaire à l'ordre du jour pour être débattue. Il se réfère à l'injonction du Tribunal sur l'Affaire Constitutionnel No. 5 de 2011 déclarant l'élection du Premier Ministre, M. KILMAN Sato inconstitutionnel et invalide. Il ajoute que le Tribunal a annoncé M. NATAPEI Edward comme Premier Ministre par intérim jusqu'au moment où le Parlement élu le plus tôt possible un nouveau Premier Ministre. Il ajoute que suite à l'ordonnance du Tribunal, le Premier ministre et son gouvernement perde le pouvoir et ce qui fait que les affaires à l'ordre du jour de cette session ne sont plus valides. Entant que Président du Parlement, il annonce qu'il n'y a aucune affaire à l'ordre du jour pour être examiner par le Parlement. Il ajoute qu'il fera une lettre de convocation et préavis, ce 16 Juin 2011, pour une Quatrième Session Extraordinaire de 2011 afin d'élire un nouveau Premier ministre. Il dit être conscient que le Parlement ne peut pas siéger durant les périodes du 20 Juin au 20 Juillet toutefois suite au jugement du tribunal, le Parlement siégera le plus tôt possible pour l'élection du Premier ministre. Il annonce cependant qu'il suspende l'article 12.6) du Règlement Intérieur pour permettre au Parlement de siéger durant les périodes normales.
10. M. CARCASSES Moana, député de Port-Vila, soulève un point de règlement et demande au Président d'éclaircir l'affaire et que le nouveau Premier ministre soit élu le plus vite possible.

11. Le Président CARLOT explique qu'il a rencontré et consulté le Premier ministre par intérim, M. NATAPEI pour que le Parlement puisse siéger et élire en une période de 7 jours un nouveau Premier ministre. Etant donné qu'il n'y a aucune affaire à l'ordre du jour, il annonce officiellement clore la Première Session Ordinaire de 2011.
12. **LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE LA NEUVIEME LEGISLATURE DE 2011 EST OFFICIELLEMENT CLOSE A 14H50mn.**